



Garde alternee bebe et distance

Par **michele5983**, le **12/04/2010** à **15:21**

Bonjour, je m'adresse à vous pour vous poser une petite question, je songe actuellement à me séparer de mon mari donc de demander le divorce. Nous avons une petite fille de 11 mois et il voudrait la garde alternée ce que moi je refuse. Je travaille sur Lille et lui sur Dunkerque (80KMS) je désire m'installer sur Lille avec ma fille. La garde alternée lui sera-t-elle accordée ou pas si moi je la refuse? Merci de votre réponse

Par **Melanie555**, le **13/04/2010** à **18:48**

Une telle décision est laissée à l'appréciation du juge aux affaires familiales, qui au vu du dossier, statuera dans le seul intérêt de l'enfant. Cela dit, vu son jeune âge, il est à souhaiter qu'il ne statue pas pour une garde alternée.

Par **talie**, le **16/04/2010** à **18:16**

Bonjour, Mon conjoint a eu une enfant d'une première union. Ils se sont séparés alors qu'elle prenait 1 an. La garde alternée a été mise en place malgré un écart kilométrique équivalent au vôtre. Rassurez-vous, tout se passe bien. L'enfant est équilibrée et a pris ses 2 ans... Il est important que les liens père et mère soient maintenus le mieux possible.. après ça dépend surtout de l'enfant. Mais sachez qu'une garde alternée pour un enfant en bas âge se pratique de plus en plus... le mode de garde est revu par contre au moment de la scolarité. Ou là, un week-end sur deux est mis en place en fonction des souhaits émis des deux parents et de celui qui est le plus apte à s'occuper de l'enfant à plein temps si il n'y a pas eu rapprochement géographique.

Le père et la mère sont "jugés" de manière de plus en plus équitable aujourd'hui.